

La Suisse, centre de l'espionnage international? : Psychose de "l'espionnite"

Autor(en): **R.M.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **104 (1959)**

Heft 5

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-342935>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

gression et assurât au pays une marge de sécurité aussi grande que possible. »

A l'époque atomique, nos rivières peuvent aider plus que jamais notre armée à remplir sa mission. Ce sont des obstacles à l'exécution, à l'exploitation d'une attaque et à l'occupation.

Les plus anciens d'entre nous se souviennent qu'on disait, au début des premiers exercices offensifs avec appui de feu, qu'il n'y a « pas de mouvement sans feu », mais aussi — et c'est ce que nous voulons rappeler — *pas de feu sans mouvement*. Avec l'arme atomique, dans l'offensive, ces axiomes sont toujours vrais. Et nos cours d'eau, jouant le rôle du grain de sable de Pascal, peuvent arrêter, tout au moins enrayer, le mouvement, la manœuvre de notre envahisseur.

Le but de cette étude était de le prouver et nous espérons l'avoir fait.

Colonel-divisionnaire MONTFORT

La Suisse, centre de l'espionnage international ?

(Psychose de « l'espionnite »)

Il y a quelques mois, nos lecteurs s'en souviennent, le journaliste américain Bartholomew prétendait tenir de l'ambassadeur des Etats-Unis à Berne, la révélation que la Suisse était le « centre de l'espionnage international ». On y précisait même que c'est à Berne que s'était tramé le complot irakien ! Ce témoignage flatteur nous avait quelque peu gênés, car nous passons pour des gens plutôt modestes. Décidément, la Suisse avait enfin de quoi retenir l'attention du monde. C'était tout de même réconfortant d'être le centre de quelque chose.

Malheureusement, par la suite, Son Excellence refusa de confirmer ce que le journaliste avait dit. Le gouvernement de Washington s'en mêla et finit par nous exprimer ses regrets. Il résulte de cet incident que l'un des deux interlocuteurs n'avait pas « compris » l'autre, bien que parlant la même langue. Ce qui, dans les relations internationales n'a évidemment aucune importance. Le « démenti » étant un instrument de travail de la haute diplomatie et de la grande presse.

Dès lors, on vivait dans le doute. Dont on sait qu'il profite à l'accusé, en cette circonstance à la Suisse. Mais la malchance nous guettait. En effet, récemment, un colonel Dombrowski, ancien officier du « service de renseignements » allemand de l'Est, réfugié à Bonn, a donné des précisions dites sensationnelles sur l'organisation et le fonctionnement de l'espionnage de Pankov. Lequel couvrirait de ses investigations massives la plupart des pays d'Europe, dont certains semblent plus « rentables » que le nôtre. Enfin, voici l'Autriche qui tente de nous ravir un monopole que nous pensions détenir fermement. L'un de ses ministres vient d'affirmer que notre sympathique voisine connaissait aujourd'hui, en matière d'espionnage étranger sur son territoire « le même sort que la Suisse pendant la dernière guerre mondiale ». Et pourtant nous avons eu, l'année dernière, l'affaire Dubois-Ulrich d'informations au profit de la France, puis le cas de Berli au service de la Tchécoslovaquie, et le procès Messen, ce dernier accusé d'espionnage économique. Enfin, tout récemment, la découverte et l'arrestation d'un agent soviétique en Suisse, provoquant le départ d'un fonctionnaire de l'ambassade d'URSS à Berne.

Ce que nous venons de rappeler, sans qu'il faille du reste y attacher trop d'importance, est le prétexte des lignes qui suivent et qui nous permettront de passer à un ton plus sérieux !

* * *

Bien que nous cherchions à éviter toute théorie dans un domaine qui postule essentiellement l'« exécution », comme disait Napoléon, et fasse intervenir des méthodes plus ou

moins empiriques, il n'est sans doute pas inutile, pour l'intelligence de notre texte, de préciser quelques définitions devenues classiques.

Le besoin d'être informé est instinctif. C'est un réflexe qui précède toute décision et se manifeste sur les divers plans de l'activité humaine : politique, économique, militaire. En effet, diriger ou commander, c'est *prévoir*. Le renseignement sera donc à la base de toute action quelle qu'en soit la nature. Il permettra d'adapter les moyens au but.

L'*espionnage* est l'un des modes d'application de la recherche du renseignement. Il s'exprime par des actions offensives ayant pour objet de recueillir l'information nécessaire, à l'endroit ou dans la région où se passe « l'événement » qui nous intéresse. Il s'agit, en effet, de porter ses investigations, au-delà des frontières, dans le pays étranger qui, en permanence ou momentanément, retient notre attention. En matière militaire, besoins courants du temps de paix : organisation de la défense nationale, articulation de l'armée, conceptions stratégiques et emploi des grandes unités, tactique des corps de troupe ; leur armement ; ressources matérielles et scientifiques ; organisation des arrières et du territoire. En cas de guerre : intentions de manœuvre et dispositif stratégique de l'ennemi ou d'un adversaire possible, centre de gravité de ses forces, emplacement et répartition des unités blindées, réserves générales et leurs possibilités de déplacement ; moral de l'armée et des populations.

Le *contre-espionnage* est une mesure défensive qui, comme ce terme l'indique, cherche à s'opposer à toute pénétration des services de renseignements étrangers sur notre territoire. Ainsi que l'espionnage, il peut être de caractère politique, économique ou militaire. Durant les années 1939 à 1945, le contre-espionnage faisait partie de notre « service de sécurité », où nous avons groupé, en vue d'une meilleure coordination des efforts, la « police de l'armée » et les « polices territoriales ». Les « services de renseignements et de sécurité » formaient donc un tout organique, sous les ordres d'un même

sous-chef d'état-major de l'armée et leurs activités se complétaient utilement dans le cadre de leur mission générale. A la démobilisation de l'armée, et pour des raisons qui nous échappent, le contre-espionnage, sensiblement diminué dans ses effectifs, fut rattaché au Ministère public de la Confédération et ses missions prises en charge par la Police fédérale. Mais ceci est une autre histoire...

* * *

Il résulte de ce qui précède que l'espionnage — ou la curiosité de voir ce qui se passe chez le voisin — affecte tous les pays. A des degrés divers, naturellement, l'intensité de l'espionnage dont un Etat peut être l'objet étant fonction des événements qui s'y passent ou s'y préparent. C'est ainsi que le centre de gravité de la recherche du renseignement se déplace fréquemment, selon les impondérables d'une situation internationale toujours mouvante. Les pôles d'attraction de cette recherche peuvent donc être, en marge de ceux que constituent en principe les grandes capitales, des centres d'études ou d'essais scientifiques à l'image du « Cap Canaveral » ou quelque entreprise que ce soit dont les réalisations inédites justifient la mise en œuvre des services secrets.¹ Sur le plan politique : Rabat, Tunis, Alger, Le Caire, Bagdad et récemment le Tibet retiennent successivement l'attention du monde.

S'agissant ici plus spécialement de la Suisse, on ne saurait prétendre que notre situation politique, économique ou militaire suscite actuellement un intérêt particulier. Pour beaucoup d'étrangers « le Suisse qui traite sa vache en paix », selon l'image si finement poétique de Victor Hugo, est demeuré dans ses montagnes, inaccessible à la civilisation.² Les performances aqua-

¹ Pendant la dernière guerre, le centre d'expérimentation de Peenemünde, en Allemagne, où l'ingénieur von Braun fit ses premières armes atomiques, fut détruit par l'aviation britannique, sur la base de ses informations.

² En 1930, au cours d'un stage que nous fîmes dans un camp d'instruction de l'armée française, un attaché militaire d'un pays de l'Amérique du sud, muni d'une belle voiture, nous confia ses regrets de ne pouvoir visiter la Suisse qui, selon ses informations, n'avait pas de routes. Il ne devait exister chez nous que des chemins muletiers. Que de progrès réalisés depuis cette lointaine époque !

tiques du P. 16 n'ont éveillé qu'une curiosité passagère. Mais, comme nous avons toutefois la réputation d'être de bons artisans, l'espionnage international pourrait sans doute se pencher, en matière technique, sur le mécanisme secret de nos rouleaux de papier hygiénique qui jouent automatiquement « Roulez tambours » ou le « Berner Marsch » dès qu'on les actionne. Mais le brevet en a peut-être été vendu aux Etats-Unis où nos boîtes à musique connaissent un succès mérité. Donc tout cela semble d'une importance très relative comme aussi, à chaque printemps, l'heureuse naissance attendue à la « Fosse aux ours » ou, dans un secteur moins sentimental, le nombre des trous de nos fromages d'Emmental, au mètre carré ! En revanche, du point de vue militaire, l'étranger pourrait avoir quelque intérêt à connaître plus exactement la capacité de résistance de notre armée.

Cependant, placée au carrefour de grandes communications européennes, relais d'importantes lignes aériennes, siège d'organisations et de conférences internationales, la Suisse est un remarquable « lieu de rendez-vous » facilitant tous les contacts. Il suit de là que si notre pays n'est pas strictement le but de l'espionnage mondial, il peut offrir à ce dernier comme « plaque tournante » les moyens et les possibilités de son action subversive.

C'est la raison pourquoi le « Code pénal suisse » n'interdit pas seulement l'espionnage au préjudice de notre seul pays, mais encore, à son titre seizième, « tous les crimes ou délits de nature à compromettre nos relations avec l'étranger.¹

* * *

Depuis la fin de la dernière guerre (1945) et la constitution de deux blocs de puissances antagonistes, l'espionnage international a sensiblement modifié ses objectifs géographiques. Les Etats relevant de l'OTAN n'ont plus de raisons de s'épier

¹ Il fut un temps où les services étrangers cherchaient à recruter, par priorité, des agents de nationalité suisse, notamment dans nos hôtels dont le personnel, même modeste, parle en général plusieurs langues !

mutuellement puisqu'ils font partie de la même organisation politique et militaire. Leurs préoccupations sont donc communes et ils échangent aujourd'hui leurs renseignements dans le cadre d'une large diffusion. Même évolution pour l'ensemble des pays situés derrière le « rideau de fer » et groupés par le Pacte de Varsovie.

Une autre constatation s'impose : il semble que la notion du « secret » n'ait plus la même rigueur que jadis, surtout à l'Occident. Dans le temps, et nous avons vécu cette époque, des mesures draconiennes étaient prises, notamment dans les états-majors, en vue d'empêcher toute « fuite » de documents confidentiels intéressant la défense nationale. Est-ce un effet de la « guerre des nerfs » ? Mais aujourd'hui on discute tout sur la place publique. Il n'est pas rare de trouver un général américain, revêtu d'importantes fonctions, qui, à l'issue d'un banquet de la presse ou d'anciens combattants ne fasse pas des « révélations » sur le degré de préparation militaire des Etats-Unis, les luttes intestines entre l'aviation et la marine, les échecs et les réussites de la plus récente fusée ou bien encore, ce qui du point de vue psychologique semble étrange, sur « l'écrasante supériorité de l'armée soviétique ». De tels exemples abondent. Le 12 mars 1959, on pouvait lire dans nos journaux, à propos de la décision de Washington de ne pas mener une guerre conventionnelle en Europe contre l'Union soviétique : « Le chef de la Maison Blanche a précisé sa pensée en déclarant qu'il était vain d'envisager une guerre sur terre en Europe contre un ennemi... supérieur en nombre ». Le même compte-rendu porte en sous-titre : « Le chef d'état-major de l'armée est en désaccord avec Eisenhower ». Le 16 mars, l'agence Reuter écrit : « Dans une déclaration faite à huis clos (c'est nous qui soulignons) devant la commission sénatoriale pour l'état de préparation militaire, et après avoir passé la censure, le général White a affirmé notamment... Suit son exposé confidentiel, intitulé dans la presse : « Importantes révélations du chef de l'aviation de guerre américaine ». Mais ne jetons pas la pierre à autrui. Chez nous, les discussions

publiques, et souvent violentes, autour du P. 16 et du char « Centurion » ont révélé une tendance identique à vulgariser des problèmes qui devraient être plus utilement traités ailleurs qu'au « Café du Commerce ». Que pense de tout cela cet excellent Allen Dulles,¹ pendant la guerre délégué du président Roosevelt à Berne, devenu depuis, avec beaucoup d'autorité, le grand chef des services secrets américains ? Son jugement nous est familier et il ne nous est pas indifférent qu'il confirme ce que nous venons de dire.

* * *

Désireux de conclure, nous constatons qu'il n'est pas aisé de faire la synthèse d'un aussi vaste problème.

Si la recherche du renseignement se justifie, notamment au cours d'une guerre, il semble qu'en temps de paix certains Etats aient « gonflé » l'organisation de leur espionnage. Et une fois cette lourde machine mise en route, on ne peut que difficilement en ralentir le mouvement. Alors, trébuchant dans les mailles de cette fameuse « toile d'araignée », de pauvres bougres d'agents, dont la mission est de renseigner coûte que coûte se font arrêter par le garde-champêtre pour avoir photographié un « objectif topographique » interdit du « Réduit national », dont on trouve du reste, moyennant quatre sous, la « carte postale » au bazar du coin. Ou bien encore pour avoir épié les fabrications d'une usine, quand il aurait suffi de lui demander son prospectus, expédié par retour du courrier, avec les salutations distinguées de la direction. Ici apparaît bien la difficulté de tracer la limite entre ce qui est autorisé et ce qu'il importe d'interdire.

La politique suisse, conduite ouvertement et avec loyauté par le Conseil fédéral dans le cadre de notre neutralité traditionnelle, ne comporte aucun secret. L'espionnage, dans ce domaine, est donc réduit à sa plus simple expression, compte

¹ Frère de John Foster Dulles, ancien secrétaire du Département d'Etat des USA.

tenu de ce que nous avons dit des « contacts internationaux » sur notre territoire. Sur le plan économique, le problème est plus délicat, ce qu'a récemment illustré le « procès Messen » auquel nous avons fait allusion au début de ces lignes. Messen fut du reste finalement acquitté. Il semble que ce soit dans le secteur militaire que l'espionnage étranger cause chez nous, toutes proportions gardées, le plus de dégâts. Mais il s'agit là moins de réseaux d'agents télécommandés du dehors, que de l'activité illégale de certains attachés militaires résidant à Berne. Certes, l'attaché militaire est un informateur de son deuxième bureau, au même titre que l'attaché commercial ou culturel relevant des ministères intéressés. Il puise normalement sa documentation dans la presse, dans nos revues militaires, au cours d'entretiens avec ses collègues du corps diplomatique ou même avec nos officiers. Il s'instruit par la lecture des règlements et instructions qui lui sont remis officiellement par notre état-major général. Il est régulièrement invité soit à des exercices spéciaux, soit à des démonstrations de tir ou aux manœuvres d'une grande unité. Une telle activité est normale ; elle est compatible avec la dignité de l'officier qui représente son pays à l'étranger. Mais l'attaché militaire ne saurait être, dans le sens péjoratif du terme, un espion ! Et si « la fonction crée l'organe », comme on le dit, il ne faut pas que cet organe se développe au-delà des limites permises. Or, l'espionnage est caractérisé dès le moment où l'attaché militaire crée un réseau d'agents à ses ordres directs et en assume le financement. C'est la stricte consigne que nous avons donnée à nos propres attachés militaires à l'étranger, pour éviter qu'ils ne dépassent les compétences de leur charge et les devoirs de leur mission. Précisons que le plus souvent l'attaché militaire en titre est doublé d'un adjoint, peu visible mais bénéficiant, lui aussi, de l'immunité diplomatique, et préposé à la « cuisine du renseignement ». Comme l'a démontré la malheureuse affaire Dubois-Ulrich.

La Suisse, centre de l'espionnage international ? Nul ne saurait l'affirmer avec certitude sur la base de quelques cas

concrets et en comparaison de ce qui se passe dans d'autres pays. Car « l'intensité » d'une telle activité souterraine est impossible à chiffrer.

Et voici que Brigitte Bardot, dans son prochain film « Babette s'en va-t-en guerre » fait aussi du renseignement. Et même que son avion, qui devait la déposer sur le sol de la France occupée, a pris feu et que, pour une fois, ce n'était pas la faute des Allemands ! Décidément, le métier se détériore. Et ce qu'on appelait jadis, un peu pompeusement, la « guerre des cerveaux » risque bien de devenir la « guerilla des cervelets ». Ce que nous avons tenté de démontrer en des termes que nous eussions voulus plus diplomatiques. Mais on est ici un vieux soldat !

R. M.

L'OTAN a dix ans

Le 5 avril 1959, l'OTAN a fêté le dixième anniversaire de sa fondation. Plusieurs manifestations ont eu lieu au Q. G. de Rocquencourt ainsi que dans les principales garnisons alliées de l'Allemagne fédérale. Les services d'information de l'Alliance et ceux de nombreuses puissances ont saisi cette occasion pour rappeler les faits saillants de cette époque de dix ans et les buts de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Un rapide historique de cette période n'est certainement pas inutile pour montrer le chemin parcouru.

AVANT L'ALLIANCE

Dès 1945, Sir Winston Churchill lançait un cri d'alarme et évoquait pour la première fois le « rideau de fer » qui s'était abattu. Les progrès de l'U.R.S.S. vont, en effet, s'é-